

AVIS D'ATTRIBUTION

Fourniture de repas en liaison froide destinés aux personnes âgées handicapées ou momentanément en perte d'autonomie et location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas à domicile
Numéro du marché : 2017-AO-FCS-01

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Communauté de Communes Médoc Estuaire

26 rue de l'Abbé Frémont

33460 ARSAC

Tél : 05 57 88 08 08

Fax : 05 57 88 90 64

2. OBJET DU MARCHÉ

2.1 - Objet du contrat

Le mode de passation : Procédure d'Appel d'offres ouvert – article 66 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux contrats publics et accords-cadres.

L'objet du marché : la fourniture de repas en liaison froide destinés aux personnes âgées handicapées ou momentanément en perte d'autonomie et location de véhicules frigorifiques pour assurer le portage des repas à domicile

Cet accord-cadre définit les termes régissant les contrats passés sur son fondement, désignés ci-après contrats subséquents.

2.2 - Décomposition du contrat

Les prestations sont réparties en 2 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Fourniture de repas en mode liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie
02	Location de deux véhicules frigorifiques pour la livraison des repas en liaison froide sans chauffeur et sans carburant

Chaque lot fait l'objet d'un accord-cadre attribué à un seul opérateur économique.

2.3 - Type d'accord-cadre

L'accord-cadre sans minimum et avec maximum est passé en application des articles 78 et 79 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à la conclusion de bons de commande en application des articles 79 et 80 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3. DURÉE

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an.

Les prestations démarreront à compter du 3 juillet 2017. Le prestataire devra tout mettre en œuvre pour que le matériel soit opérationnel dès le 3 juillet 2017.

L'accord-cadre est reconductible 3 fois une année. Sa durée maximale ne pourra excéder 48 mois.

Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction tacite définie ci-avant.

4. JUGEMENT DES OFFRES

Pour le lot n°01

Critères	Pondération
1-Valeur technique sera notamment apprécié la méthode utilisée pour l'élaboration des repas, l'origine des produits et la variétés des menus, et leur présentation	50 %
2-Prix des prestations	45 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement et de développement durable	5 %

Pour le lot n°02

Critères	Pondération
1-Valeur technique sera notamment apprécié la maintenance proposée par le candidat, l'entretien et les prestations de service associées	50 %
2-Prix	45 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	5 %

5. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Lot n°1 : Fourniture de repas en mode liaison froide destinés aux personnes âgées, handicapées ou momentanément en perte d'autonomie

- ALIUM située 269 avenue de Labarde 33 000 BORDEAUX

Lot n°2 : Location de deux véhicules frigorifiques pour la livraison des repas en liaison froide sans chauffeur et sans carburant

- PETIT FORESTIER LOCATION située 11 Rte de tremblay 93420 VILLEPINTE

6. INSTANCE CHARGÉE DES PROCÉDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Bordeaux

9 rue Tastet - 33 000 BORDEAUX - ☎ : 05.56.99.38.00